

# Vaud

Autor(en): **Jaccard, Louis / D., L.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **31/1940 (1940)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112778>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'aider aux travaux agricoles, Monsieur le Chef du Département avance de 15 jours la clôture des Ecoles normales et des Collèges cantonaux. « Nous exprimons l'espoir, dit-il, qu'à la suite de cette mesure, les élèves accompliront l'effort de volonté pour fournir, malgré les circonstances défavorables, un travail normal et consciencieux. Pendant que nos soldats, au prix de lourds sacrifices, assurent la défense de nos libertés, il est du devoir de notre jeunesse de se préparer par une formation morale et intellectuelle solide à servir de son mieux le pays qui nous est si cher. »

Signalons, pour en revenir aux examens de maturité, que les épreuves orales ont été allégées de quelques branches. Pour les types A et B l'interrogation porta sur le latin, la langue maternelle, la deuxième langue nationale ; pour le type C, sur la langue maternelle, la physique et les mathématiques. Le nombre des candidats s'est élevé à 95 dont 62 pour le type A, 25 pour le type B et 8 pour le type C. Le nombre des diplômés est de 91, soit 83 pour les types A et B et 8 pour le type C. Il y eut 4 diplômés du 1<sup>er</sup> degré, 3 du type A et 1 du type C ; 45 du 2<sup>e</sup> degré et 42 du 3<sup>e</sup> degré. Puisse cette cohorte de bacheliers faire honneur à ses anciens maîtres, et fournir de bons ouvriers au monde nouveau qui se prépare !

D<sup>r</sup> M. MANGISCH.

## Vaud.

### Enseignement primaire.

L'année scolaire 1939-40 a été marquée dans les milieux scolaires du canton de Vaud, comme partout ailleurs en Suisse, par le souci d'assurer dans les meilleures conditions possibles la tenue des classes et, à cet effet, de pourvoir au remplacement des nombreux instituteurs mobilisés. Au 1<sup>er</sup> septembre 1939, le corps enseignant vaudois comptait 640 instituteurs dont 404 mobilisables dans le service actif, dans les services complémentaires ou dans celui de la défense aérienne passive.

Les écoles des centres urbains, dont les vacances d'été prenaient fin, ont pu rouvrir leurs portes au début de septembre ; mais pour remplacer les maîtres appelés sous les drapeaux, il a fallu recourir aux services de tous les jeunes instituteurs encore disponibles, de bon nombre de retraités, d'institutrices qui ne sont pas encore titulaires d'un poste et de personnes pourvues d'un

brevet qui avaient quitté l'enseignement pour se marier ou pour se vouer à d'autres occupations.

Après quelques démarches auprès de la direction de l'armée, l'on put, en novembre, rouvrir des classes privées de leurs titulaires depuis plus de deux mois. Durant tout l'hiver, néanmoins, maintes classes travaillèrent à effectif sensiblement augmenté, à cause de l'insuffisance du nombre des remplaçants.

Des bâtiments d'école, à Vevey et Montreux, en particulier, ont dû être cédés à l'armée qui en a fait des établissements sanitaires militaires. Il a fallu aussitôt se mettre en quête de locaux convenables pour recevoir les classes ; cela se fit plus aisément dans ces deux centres importants que dans d'autres localités où la troupe n'avait à sa disposition pas d'autres locaux chauffables que les salles d'école. Avec un peu de bonne volonté du côté militaire et de la part des autorités civiles, on parvint à s'arranger et à donner aux écoliers la possibilité de recevoir leur enseignement dans des conditions plus ou moins favorables.

Le compte rendu du Département de l'instruction publique relève néanmoins les raisons que l'on a de considérer l'année 1939 comme une année pénible pour tous, année pendant laquelle il fut impossible non seulement de réaliser les progrès escomptés mais de maintenir même ce qui avait été acquis. Aux inconvénients résultant des longues vacances imposées par les circonstances, il y a lieu, en effet, d'ajouter ceux des nombreuses dispenses qu'il a fallu accorder aux grands élèves qui devaient remplacer les mobilisés ou qui devaient collaborer aux travaux de la ferme, de l'atelier pendant les heures d'école. Les conditions de travail ont laissé fort à désirer dans maintes localités où maîtres et élèves ont dû se contenter de locaux de fortune manquant d'air et de lumière, et pourvus parfois d'un mobilier malcommode pour le travail scolaire.

Le plus souvent les *halles de gymnastique* n'ont pu être utilisées pour l'enseignement, l'autorité militaire les ayant réquisitionnées comme lieux de cantonnement. Le fait est d'autant plus regrettable qu'un effort spécial était déployé depuis quelques années en vue d'améliorer dans le canton l'enseignement de la gymnastique et de développer la culture physique de notre jeunesse scolaire. Des cours de perfectionnement avaient été organisés pour le personnel enseignant avec la collaboration des membres dirigeants de l'Association cantonale des maîtres de gymnastique. La nomination d'un inspecteur cantonal de gymnastique en 1938 avait donné déjà à cet enseignement l'essor qu'on en pouvait attendre.

Dans diverses parties du canton, les autorités communales

ont manifesté l'intérêt qu'elles portent au problème de l'éducation physique en décidant la construction de salles de gymnastique et la création d'emplacements pour les jeux et le sport. Ici et là, des initiatives ont été prises dans le sens d'un entraînement plus intensif de la gent scolaire aux exercices sportifs. Le Département de l'instruction publique s'est intéressé à ce mouvement en donnant les autorisations requises, compatibles avec les nécessités de l'enseignement général.

Malheureusement, les événements actuels entravent la réalisation des projets élaborés et empêchent, notamment, l'organisation du cours de perfectionnement du personnel enseignant que le Conseil d'Etat, d'entente avec le Département militaire fédéral, avait décidé en 1939 pour le printemps 1940. Dès l'automne 1939, la mobilisation a porté un coup sensible au bel élan qui s'était dessiné dans le canton, moins par l'absence d'instituteurs mobilisés que par l'occupation de la plupart des halles de gymnastique par la troupe. Et, à ce propos, nous ne pouvons que signaler la contradiction flagrante qui se révèle entre le souci du développement physique de notre jeunesse scolaire en vue des nécessités militaires et l'occupation, par l'armée, des locaux de gymnastique, laquelle, ainsi, enlève à l'école ses moyens.

Il n'en reste pas moins qu'en dépit de l'avis de certains contemporains, l'Etat et l'Ecole ont conscience de l'importance nationale que revêtent l'enseignement de la gymnastique et le développement des aptitudes physiques de notre jeunesse. Malgré les moyens restreints dont on peut disposer actuellement, le personnel enseignant sait qu'il doit redoubler d'efforts pour obtenir, dans ce domaine, comme dans celui de l'éducation intellectuelle et morale, un maximum de rendement.

*L'enseignement du français* dans les écoles primaires vaudoises, ainsi que l'annonçait la chronique de l'année dernière, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie qui, par les soins d'une commission nommée à cet effet, établira les bases nécessaires à l'élaboration de nouveaux manuels en remplacement du cours de langue actuellement en usage.

Dans les conférences officielles de district de septembre 1940, dont l'ordre du jour est celui des séances prévues pour l'automne 1939, et qui n'ont pu avoir lieu à cause de la mobilisation de la plupart des instituteurs, la discussion portera tout spécialement sur l'enseignement de la *composition*.

Le problème de l'*éducation nationale* préoccupe depuis longtemps l'autorité scolaire cantonale. En 1937, sont entrés en vigueur une loi et un règlement réorganisant les cours complémentaires

en vue de la préparation des jeunes gens de 15 à 19 ans à leur rôle de futurs citoyens. Le fait même que ces cours sont intitulés *cours d'éducation civique* est significatif.

L'enseignement de l'instruction civique qui jusqu'ici n'était donné à l'école primaire qu'aux jeunes garçons de 13 à 16 ans est assuré aussi, depuis l'automne 1938, aux jeunes filles du degré supérieur et des classes ménagères. D'autres dispositions, à cet égard, sont encore envisagées et vont être soumises à l'examen d'une commission spéciale.

La chronique de 1939 a signalé l'organisation, dans les Alpes vaudoises, de deux *cours ménagers préparatoires au service de maison*. D'une durée de 100 jours, ces deux cours ont été suivis par 42 élèves recrutées dans les parties du district d'Aigle qui ne possèdent pas d'écoles ménagères. Toutes ces jeunes filles ont pris l'engagement d'entrer ensuite dans le service de maison pendant une année au moins ou de faire un apprentissage ménager. L'action exercée sur les élèves, pendant ces trois mois d'internat, a été des plus favorables au point de vue pratique, moral et intellectuel.

Grâce à l'appui financier de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui paie le 60% des frais, le Département de l'instruction publique se propose de rouvrir ces cours pour l'hiver 1940-41.

L. JD.

### Enseignement secondaire.

Pour les écoles, comme pour le grand public, l'année 1939 restera marquée du double sceau de l'Exposition et de la mobilisation de guerre.

L'Exposition : il n'est jamais facile de représenter sous une forme matérielle quelque chose d'aussi spirituel et d'aussi vivant que le caractère d'un enseignement et d'une éducation ; cette difficulté était encore accrue par la conception thématique qui s'était imposée à Zurich. Aussi la collaboration active de nos écoles secondaires vaudoises se trouva-t-elle forcément assez restreinte : M. le Directeur Dudan a représenté la Suisse romande au comité de l'enseignement moyen, et M. Jeanrenaud, professeur, au comité du théâtre scolaire ; le Collège classique et l'Ecole supérieure des jeunes filles ont fourni des scènes du film spécial ; une classe du Collège classique cantonal a représenté une pièce d'un de ses maîtres, M. Maurice Budry. A ce propos, on nous permettra de regretter l'ostracisme qui a frappé la représentation de pièces classiques, dont l'étude joue pourtant un rôle si impor-

tant dans la formation de nos élèves, même au point de vue du sentiment patriotique.

Maîtres et élèves n'en ont pas moins suivi, avec un intérêt toujours grandissant, la grandiose manifestation nationale de Zurich. Toutes les écoles secondaires ont remplacé leur course annuelle par la visite de l'Exposition et en ont rapporté d'inoubliables souvenirs ; la plupart ont profité des conditions spéciales offertes par les C.F.F. pour revenir par les Chutes du Rhin, la Suisse centrale ou même le Parc national. Une centaine d'élèves du Collège et de l'Ecole supérieure des jeunes filles d'Yverdon ont bénéficié de l'aimable invitation d'un groupe de parents de Winterthour ; ils ont passé dans cette ville une soirée, une nuit et une matinée, reçus dans les familles avec une générosité et une cordialité vraiment touchantes. Les élèves du Collège du Sentier ont trouvé un accueil analogue à Meilen. De précieuses amitiés se sont ainsi nouées pour l'avenir. Nous saluons avec joie et reconnaissance de tels gestes, gages précieux de bonne entente et de compréhension entre Confédérés.

La mobilisation générale a naturellement placé l'école devant de graves difficultés. Déjà pendant les deux premiers trimestres de l'année, la réorganisation militaire avait appelé de nombreux maîtres à des services supplémentaires et l'on avait eu de la peine à les remplacer. Mais au moment de la rentrée de septembre, plus de la moitié du corps enseignant secondaire masculin (180 sur 290) était mobilisée ; à Lausanne, le Collège classique était transformé en hôpital, l'Ecole supérieure de commerce était occupée par la D.A.P., une partie des autres établissements et toutes les salles de gymnastique étaient réquisitionnées par les troupes. Il fallut renvoyer de huit jours la rentrée des classes de Lausanne et plus longtemps encore celle de plusieurs collèges communaux et écoles professionnelles. Grâce à la compréhension des autorités militaires, la plupart des locaux scolaires furent libérés et les maîtres les plus indispensables renvoyés peu à peu à leurs fonctions civiles. Cependant, il fallut faire appel à de nombreux retraités, à des maîtres et maîtresses de l'enseignement privé, à l'aide précieuse de plusieurs professeurs de l'Université ; on arriva ainsi à passer la période la plus difficile sans trop de dommages. Les maîtres non mobilisés se dépensèrent aussi sans compter, pour éviter un abaissement du niveau des études, au milieu des sujets de distraction de tout genre qui sollicitaient les écoliers ; les examens de fin d'année ont montré qu'ils n'avaient pas trop mal réussi.

Aux deux manuels récents, l'*Histoire ancienne* de Bonnard et Baechtold, et l'*Histoire du moyen âge* de P. Ansermoz, sont venues

s'ajouter l'*Histoire suisse* de G. Michaud et l'*Histoire moderne et contemporaine* de M. Perrin ; les élèves ont maintenant en mains un cours complet d'histoire, mis au point et bien adapté aux besoins de l'enseignement secondaire. Il en est de même des deux manuels d'arithmétique, dus à la collaboration de MM. Addor, Post et Schneider, et qui étaient attendus avec impatience depuis plusieurs années. Une série de manuels de sciences est aussi en préparation ; leur achèvement permettra d'abandonner les rares manuels étrangers encore en usage.

En dépit du reproche d'immobilisme que l'on fait trop volontiers à nos collègues, on peut constater un effort réjouissant pour améliorer encore l'enseignement de notre belle langue française, pour habituer nos élèves à s'exprimer correctement et sans gêne ; on entreprend de lutter contre le caractère trop intellectualiste de l'enseignement, en faisant leur place à la diction, à la culture physique, à des séances de musique expliquée. Tous ces essais, encore modestes, ont très bien réussi et seront poursuivis.

#### **Enseignement universitaire.**

Au cours de l'année 1939, l'Université de Lausanne a eu la douleur de perdre cinq professeurs honoraires : MM. Bugnion, Roguin, Cordey, Dommer et Fornerod, et un professeur ordinaire, M. Boninsegni, enlevé subitement le jour même où il prenait sa retraite. Les prescriptions inexorables sur la limite d'âge l'ont obligée à accepter la démission en pleine vigueur de M. Frank Olivier, professeur de langue et de littérature latines, qui remplissait en outre, depuis plus de vingt ans, les fonctions délicates de chancelier. Enfin, M. Arnold Reymond, le distingué professeur de philosophie, ayant perdu la voix à la suite d'une grave opération, a dû renoncer à la plus grande partie de ses cours, au grand regret de ses collègues et de tous ses étudiants.

Pour remplir ces vides, M. le professeur Georges Bonnard a été nommé chancelier ; le Conseil d'Etat a confié la chaire de philologie latine à M. Denis van Berchem, celle d'économie politique à M. Firmin Oulès, celle de philosophie à M. Henri Miéville, et celle d'hygiène et de bactériologie, laissée libre par la démission antérieure de M. Galli-Valerio, à M. Hauduroy ; l'enseignement de la sociologie a été remis à M. Jean Piaget, déjà professeur de psychologie, et celui de la technique des assurances à M. Auguste Urech, sous-directeur du Bureau fédéral d'assurances.

La mobilisation et le départ de nombreux étrangers ont eu leur répercussion sur le nombre des étudiants, qui a diminué de 200 en moyenne au cours de l'année. Grâce à la bienveillance

des hautes autorités militaires, la plupart des professeurs mobilisés ont pu donner la majeure partie de leur enseignement. Des congés ont été accordés aux étudiants, de façon à leur permettre de suivre les cours pendant une partie du semestre précédant leurs examens. Si la mobilisation se prolongeait, les études de beaucoup de candidats en souffriraient certainement ; mais chacun comprend que les nécessités de la défense du pays passent avant tout.

L.-A. D.

---

## Chronique de la Suisse allemande.

---

### I

Les lecteurs de l'*Annuaire de l'Instruction publique* ne m'en voudront pas, j'espère, de consacrer de nouveau la première partie de ma Chronique du mouvement pédagogique en Suisse allemande, à *une affaire*. J'y suis tout naturellement amené par les circonstances. Les conflits, comme il en éclate chaque année quelques-uns dans notre petit pays, entre un membre du corps enseignant et les autorités dont il dépend, sont « intéressants », en dépit de ce qu'ils ont nécessairement de personnel, dans la mesure où des questions de principe y sont impliquées. Cela justifie le retentissement qu'ont eu naguère les affaires Feldmann et Bernoulli, la première surtout, et celui que vient d'avoir et aura sans doute encore le cas de M. Otto Pfändler, maître primaire et conseiller national saint-gallois. Il ne s'agit plus cette fois de savoir jusqu'où un professeur peut aller dans l'affirmation de ses opinions politiques, mais si la qualité d'instituteur peut entraîner certaines restrictions dans l'exercice des droits civiques. On voit que le problème est d'importance. Voici les faits.

En automne 1939, M. Otto Pfändler, porté comme candidat sur la liste du parti indépendant, fut élu député au Conseil